



VICE RECTORAT DE MAYOTTE
B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

ien.ash@ac-mayotte.fr

IAI AUPRES DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'ASH

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH, l'IAI est nommé au sein de l'équipe ASH. Il exerce ses missions à l'échelle de cette équipe et plus largement à l'échelle du département.

Quelques éléments d'ordre contextuel (rentrée 2018-2019)

▪ Les personnels

214 postes :

- 179 postes d'enseignants ;
- 22 postes de psychologues scolaires ;
- 8 postes de directeurs adjoints chargés de SEGPA
- 5 postes au sein de l'équipe ASH

▪ Les structures et les dispositifs

- 9 SEGPA
- 22 ULIS de collège et 2 ULIS de LP des établissements et services médico-sociaux et de santé : 1 IME DI/PH/TED 90 places, 1 SESSAD DI/PH/TED 169 places, 1 ITEP 24 places, 1 SESSAD ITEP 8 places, 1 SAAAIS-SSEFIS 79 places, un dispositif expérimental d'accueil temporaire (DEAT) 30 places

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

A l'échelle de l'équipe ASH :

- **construction et administration de l'espace réservé à l'ASH sur le site du vice-rectorat** L'enseignant élabore et administre l'espace dédié à l'ASH sur le site du vice-rectorat de Mayotte. Il organise et gère l'espace partagé par l'équipe de circonscription.
- **construction d'outils** L'ENSEIGNANT développe des outils au sein de l'équipe : tableau de bord, applications facilitant le secrétariat, la gestion des dossiers d'orientation vers l'EGPA, des AESH et du matériel pédagogique adapté, la préparation de la carte scolaire, etc.
- **enquêtes** L'ENSEIGNANT renseigne les enquêtes demandées au niveau départemental ou national en étroite liaison avec les acteurs concernés :
 - enquêtes 3 et 12 ;
 - enquêtes 32
 - enquêtes personnels ASH ;
 - enquêtes AESH ;
 - etc.

- **professionnalisation de l'équipe** Il informe et conseille l'équipe ASH et participe à sa professionnalisation, l'accent étant porté sur le secrétariat.

A l'échelle du département :

- **formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** Il anime des actions de formation portant sur les technologies usuelles de l'information et de la communication auprès des AESH.
- **formation et accompagnement des enseignants sur le terrain** Il participe aux actions définies dans le cadre du plan de formation initiale et continue.
Il accompagne les enseignants dans l'utilisation des technologies usuelles de l'information et de la communication sur le terrain :
 - aspects administratifs ;
 - aspects pédagogiques.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- instituteur d'Etat recruté à Mayotte (IERM) ou professeur des écoles (PE)

Compétences attendues

L'ENSEIGNANT montre :

- une excellente maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) ;
- une bonne connaissance de l'ASH ;
- des compétences dans le domaine de la formation ;
- une grande vivacité d'esprit et une forte disponibilité.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience dans la formation.

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation et CV à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur de Mayotte (division des personnels enseignants du premier degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et un inspecteur de circonscription du premier degré

REMARQUES

Durée de travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH en concertation avec le conseiller pédagogique.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.